



# PROCES-VERBAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2023

(art. L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-trois, le 29 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUCIEN Gérard, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal			
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration
11	7	4	3

**Présents** : LUCIEN Gérard, GERBER Mariette, VALERY Benoit, RECASENS Bernard, GELIS Angélique, ALBERO Patricia, PRADAL Vincent.

**Absents excusés** : MUR Marion, VAN de WALLE Nicole, DANTRESSANGLE Danielle

**Absents** : SIMON Benjamin

**Procurations** :

MUR Marion donne procuration à RECASENS Bernard  
 VAN de WALLE Nicole donne procuration à VALERY Benoit  
 DANTRESSANGLE Danielle donne procuration à ALBERO Patricia

**Secrétaire de séance** : VALERY Benoit

**Ordre du jour** :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 septembre 2023
2. Compte-rendu des décisions du maire

Délibérations portant sur :

3. La modification de l'article 7.2 de la convention de partenariat entre la Commune et la SEM ELO pour le développement, la mise en œuvre et l'exploitation d'un projet photovoltaïque au sol
4. L'autorisation de construire un bâtiment supplémentaire à vocation à abriter un dispositif de filtrage pour limiter les perturbations du signal tarifaire d'ENEDIS - Projet de renouvellement du parc éolien de Souleilla-Corbières
5. Un mandat spécial accordé au maire pour le 105<sup>ème</sup> Congrès des Maires
6. Questions diverses

*Séance ouverte à 18 h 30*

## 1) Procès-verbal du dernier conseil municipal

Pour rappel lors de la séance du 08/09/2023 :

Etaient présents : LUCIEN Gérard, GERBER Mariette, VALERY Benoit, RECASENS Bernard, ALBERO Patricia, PRADAL Vincent, GELIS Angélique

Etaient absents : DANTRESSANGLE Danielle, MUR Marion, SIMON Benjamin, VAN de WALLE Nicole

Les 7 personnes présentes ce jour sont les mêmes présentes lors de la séance du 08/09/2023 ; elles votent le PV. Il n'y a pas d'observation ; ainsi, on obtient :

<b>VOTE</b>	<b>POUR : 7</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
-------------	-----------------	-------------------	-----------------------

En appliquant les règles du quorum, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08/09/2023 est approuvé.

## 2) Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur le Maire donne la parole à M. RECASENS Bernard pour la lecture du compte-rendu des décisions.

### Conseil municipal du 29 septembre 2023

#### COMPTE-RENDU DES DECISIONS<sup>1</sup> PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL<sup>2</sup> DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

1 : Le tableau ci-après rend compte des décisions formalisées par le Maire ainsi que celles, n'ayant pas donné lieu à une formalisation obligatoire, constatées par la signature du Maire sur l'acte approprié et les décisions intervenues tacitement.

2 : Les décisions sont celles prises par le Maire ainsi que celles prises sur sa délégation de signature à un Adjoint, un conseiller municipal ou à un fonctionnaire territorial

RUBRIQUE 4		Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget		
Sous-rubrique 1		Décision du Maire formalisée		
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
86 / 2023	24/08/2023	Signature d'une convention de DEPOT VENTE - Produits d'Artisanat Local	JS Créations	
91 / 2023	07/09/2023	Mandatement des honoraires du cabinet d'études pour les conteneurs enterrés <i>(opération 50 – Marché à bon de commande géomètre)</i>	GAXIEU	2 139.73 €
94 / 2023	13/09/2023	Mandatement de factures pour les conteneurs enterrés <i>(opération 70 achevée – Fondation containers enterrés)</i>	COLAS France BETON & PIERRE du LANGUEDOC (sous-traitant)	20 436.96 € 3 090.00 € Soit un total de 23 526.96 €
96 / 2023	18/09/2023	Mandatement d'une facture pour le débroussaillage de la piste coupe-feu <i>(opération 54 achevée)</i>	SAS GTR Travaux Publics	8 640 €
97 / 2023	18/09/2023	Mandatement d'une facture l'ouverture de la piste DFCl <i>(opération 62 – PVR Rue Bellevue)</i>	SAS GTR Travaux Publics	5 700 €

Sous-rubrique 2				
Décision du Maire non formalisée (Décision signature)				
N° de Décision	Objet		Attributaire	Montant TTC
82 / 2023	04/08/2023	Mandatement d'une facture pour l'achat d'une paire de chaussures orthopédiques sur mesure de sécurité	AVENIR ORTHOPÉDIQUE	808.94 €
83 / 2023	09/08/2023	Mandatement d'une facture pour le règlement des droits d'auteur – LES MUSICALES : LES ANNEES 80	SACEM	892.13 €
84 / 2023	09/08/2023	Mandatement des factures pour les cotisations annuelles au Centre de Gestion de l'Aude	CDG11	2 847.89 € 990.41 € Soit un total de 3 838.30 €
87 / 2023	04/09/2023	Mandatement d'une facture pour le règlement des honoraires concernant le marché d'assistance et de représentation en justice en droit public pour le 3 <sup>ème</sup> trimestre 2023	HGC AVOCATS	3 600 €
88 / 2023	04/09/2023	Mandatement d'une facture pour l'achat de ramettes photocopies A4 pour la mairie, la Maison Villageoise et l'école	LA FEUILLADE	905.76 €
90 / 2023	07/09/2023	Mandatement d'une échéance à recouvrer par débit d'office concernant un emprunt pour une la réhabilitation du presbytère	CREDIT AGRICOLE	3 856.65 € (trimestre)
92 / 2023	07/09/2023	Signature d'un devis pour la rénovation de l'église – électricité <i>(par M VALERY par habilitation du conseil municipal)</i>	SL ELEC	2 335.74 €
93 / 2023	08/09/2023	Signature d'un devis pour la rénovation de l'église – cloisons	ID RENOVATION	4 150 €
95 / 2023	15/09/2023	Règlement de la taxe foncière 2023	CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES	7 938 €
98 / 2023	18/09/2023	Mandatement de factures pour : - Des marquages au sol - Des barrières de ville <i>(dommages de l'accident de février 2023)</i>	MAGA	4 797.96 € 5 860.80 € Soit un total de 10 658.76 €
99 / 2023	21/09/2023	Signature d'une proposition financière pour l'abonnement annuel du logiciel JVS	SAS JVS MAIRISTEM	3 732 €
<b>RUBRIQUE 5</b>				
<b>Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans</b>				
Sous-rubrique 1				
Décision du Maire formalisée				
N° de Décision	Date	Objet	Montant	
85 / 2023	17/08/2023	Signature d'une convention d'utilisation d'un local communal – cours de yoga	3 € la séance	
<b>RUBRIQUE 8</b>				
<b>Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières</b>				
N° de Décision	Date	Objet		
89 / 2023	06/09/2023	Emission d'un titre de recette provisoire pour concession de terrain de la cimetière communal (pour 2 places)		
<b>RUBRIQUE 24</b>				
<b>Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux</b>				
Sous-rubrique 1				
Décision du Maire formalisée				
N° de Décision	Date	Objet		
81 / 2023	28/07/2023	Signature du permis d'aménager pour la création d'un lotissement de 2 lots au SARRAT DE MAILLOLET		

### Commentaires sur les décisions :

- 87/2023 : Honoraires des avocats – À Monsieur PRADAL qui demande si le coût a été comparé avec les autres communes, le Maire répond qu'ils travaillent avec FITOU, LEUCATE, CAVES (...) et que le coût est le même (en comparaison avec d'autres prestataires)
- 92 / 2023 : Travaux d'électricité Eglise – Le Maire informe que tout a été mis en LED
- 93 / 2023 : Travaux cloisons Eglise – Le Maire rappelle qu'il procède à la rénovation de l'église car il avait été prévu un crédit de 10 000 € au budget 2023.  
À Monsieur PRADAL qui demande si le Diocèse ne pourrait pas intervenir (au niveau du financement), on lui répond que l'entretien des bâtiments communaux incombe à 100 % à la Commune.

Le Maire déclare que l'Eglise a été laissée trop longtemps sans entretien du fait de la rareté de son occupation (2 à 3 fois par an seulement)

- 97 / 2023 : Piste DFCI – Le Maire explique que pour avoir le permis des Balcons de Bellevue, il fallait avoir la piste des coupe-feux qui protège tout le quartier de Bellevue. Il précise que cette facture est comptabilisée dans l'opération de viabilisation des terrains, et qu'ainsi le coût est répercuté sur le prix de vente des terrains.
- 98 / 2023 : facture pour les marquages au sol – Monsieur PRADAL demande si ça ne dépend pas du Conseil Départemental. Le Maire répond que lorsqu'il s'agit de refaire une route départementale qui traverse la Ville, il (le Conseil Départemental) ne paye que le goudronnage. Le reste est à la charge de la Commune.

**3) Délibération 2023-32 : Modification de l'article 7.2 de la convention de partenariat entre la Commune et la SEM ELO pour le développement, la mise en œuvre et l'exploitation d'un projet photovoltaïque au sol**

Le Maire explique que pour créer la société avec la SEM ELO, il faut 1 000 € de capital et sur la convention, ils ont noté 15 % pour la Collectivité alors que c'est 20 %.

Il donne lecture de la délibération à M VALERY.

Mme GERBER résume en disant que la Commune a déjà signé cette convention, mais qu'au lieu de 15 % pour la Commune, on passe à 20 %.

À M RECASENS qui enchérit en disant que « *c'est mieux* », M VALERY plaisante en disant que l'on est « *un peu plus patron* ».

Le Maire attire l'attention sur les délais de traitement de ce dossier : 1<sup>ère</sup> année du mandat, c'était les balbutiements, et avant la fin du mandat, on aura les photovoltaïques. C'est un projet d'énergie renouvelable qui tient à cœur l'ensemble des élus.

Le maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

<b>VOTE</b>	<b>POUR : 10</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2023-32 est approuvée à la majorité.

Le Maire lit la décision du conseil.

**4) Délibération 2023-33 : Autorisation de construire un bâtiment supplémentaire à vocation à abriter un dispositif de filtrage pour limiter les perturbations du signal tarifaire d'ENEDIS - Projet de renouvellement du parc éolien de Souleilla-Corbières**

Le maire lit la délibération qui n'appelle aucune observation.

Il procède alors au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

<b>VOTE</b>	<b>POUR : 10</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2023-33 est approuvée à la majorité.

Le Maire lit la décision du conseil.

**5) Délibération 2023-34 : Mandat spécial accordé au maire pour le 105<sup>ème</sup> Congrès des Maires**

Le maire sort et Mme GERBER prend la présidence de la séance. Elle lit la délibération.

Elle fait part de son avis : « *Je n'ai qu'une chose à dire (...) je regrette que Gérard prenne l'avion, j'aurais préféré qu'il y aille en train pour des raisons d'économie d'énergie.* »

M RECASSENS lance la réflexion : « *Est-ce que si Gérard part en train, le vol sera annulé ?* »

M PRADAL répond : « *Oui le vol va partir de toute façon, mais c'est une question de cohérence et d'exemplarité.* »

Mme GERBER remarque que le moyen de transport n'est pas précisé dans la délibération et trouve cela « *étonnant* » : peut-être aurait-il fallu indiquer qu'il s'agissait d'un déplacement en avion.

Elle lit la proposition de vote et redit son regret : le Maire aurait pu convaincre ses homologues de prendre le train.

Elle procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

<b>VOTE</b>	<b>POUR : 09</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2023-34 est approuvée à la majorité.

Le maire revient en séance.

**6) Questions diverses**

**1. Majoration de la THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires)**

Le Maire distribue la délibération prise par la commune de Port-la-Nouvelle et explique qu'il y a une loi qui est sortie et qui autorise les communes à augmenter la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

M RECASSENS intervient en disant qu'il s'était renseigné et que Treilles ne fait pas partie du dispositif. C'est calculé par rapport aux « zones tendues » dans laquelle la commune de Treilles n'est pas comprise.

Le maire ayant été informé par le Grand Narbonne, se renseignera pour en être sûr.

## **2. Rénovation des appartements situés au-dessus de l'école**

Le maire distribue l'état des lieux et les plans de l'appartement dont la locataire est partie récemment. Il rappelle qu'il date de 1982, que c'est un F3 et que pour le louer, il faut remettre une cuisine, refaire la salle de bain et changer le sol.

Il y a également l'ancienne salle du conseil plus une chambre : on obtiendra un T2. Il faut refaire la pente du toit, le plafond, le sol, poser une cuisine.

Le rapport locatif serait de l'ordre de 1 000 € pour les 2 appartements.

*Séance levée à 19 h 00*

**Le président,**

Gérard LUCIEN  
Maire

**La secrétaire de séance,**

VALÉRY Benoit  
2<sup>ème</sup> Adjoint